

# Accès à la culture pour tous !

27 Novembre 2013

Bibliothèque municipale de l'Alcazar  
Marseille

## Table-ronde n°1

---

*L'accès à la culture en Europe et en France: un droit pour tous ?*

*Thématique transversale, l'accès à la culture n'en reste pas moins un droit inscrit dans plusieurs textes fondamentaux incluant notamment la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Comment les institutions françaises et européennes travaillent cette thématique transversale ? Quelles sont les avancées remarquées en Europe (charte de Fribourg, déclaration du conseil de l'Europe, etc.).*

### **Denis Louche,**

Directeur Régional des affaires culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur

Le choix de Marseille nous donne une belle leçon sur l'implication des villes concernées (Aix, Istres...). Un succès en termes de visites et de présences aux manifestations (7 millions de personnes) mais aussi un succès populaire (déplacement de familles entières, mixité sociale...).

Point central : la culture est allée au devant des personnes.

Les actions du ministère pour l'accès à la culture : les grands projets immobiliers, les festivals (Avignon par exemple, Aix), les journées gratuites (journée du patrimoine par exemple). Exemple de la Fabrica, lieu de création artistique mais aussi ouvert sur le quartier.

La culture n'est pas « la cerise sur le gâteau » mais une condition de l'accès « complet » à la vie sociale.

Développement d'une vraie politique d'accès pour les « empêchés » : obstacles tel que ruralité, enfermement dans les quartiers, précarité, séjours en hôpital, résidence ne EHPAD ou incarcération. Il faut faire venir la culture dans tous ces lieux.

Importance du travail avec les associations d'éducation populaire, les rectorats (notamment pour l'éducation artistique et culturelle) : développement d'actions avec les élèves pendant et hors le temps scolaire (pour illustration, chaque mois a lieu une réunion entre le DRAC et le recteur).

Travail également avec la préfecture dans le cadre de la politique de la ville, dans le cadre du pacte de solidarité et de cohésion sociale.

### **Patrice Meyer-Bisch,**

Coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme

Au sein des droits de l'Homme, les droits culturels sont pratiquement oubliés.

En terme de posture, ne pas prendre une approche par les besoins qui signifie « combler les manques », ce qui laisse à penser que les besoins sont prédéterminés. Mais logique des droits de l'Homme et dans ce cadre, l'homme pauvre, qui n'accède pas à la culture, est un homme dont les droits sont violés, amoindris...

Les droits culturels (au sens de ce qui fait l'essence même de l'homme : ses origines, son langage, ses croyances...) correspondent à des savoirs qui conditionnent l'exercice de tous les autres droits (santé, alimentation, expression...). Porter atteinte à ces droits culturels constitue un trou très important dans le filet de protection sociale. « Culture pour tous » possible que si « culture par tous et à tous ».

Le défaut des textes européens est qu'ils abordent la question de la culture sous l'angle des minorités, en creux. De même qu'il ne faut pas parler de lutte contre la pauvreté (qui est une double négation) mais de lutte pour la richesse et au-delà pour la richesse humaine...

Nous avons été à l'origine de la création d'un observatoire qui recense les différents textes sur l'accès à la culture, initiative qui a abouti à la déclaration de Fribourg, qui évoque certes l'accès à la culture mais aussi l'accès à l'éducation et à la formation. Trois axes :

○ La culture, ce n'est pas que l'accès aux activités culturelles et de loisirs. C'est aussi la capacité de « toucher et d'être touché ». La culture s'analyse comme le passage de l'intime à l'extérieur. C'est une approche dite « personnaliste » : chaque personne compte et l'exercice des droits et des libertés a toujours une dimension sociale.

○ La culture a un sens large : activités artistiques mais aussi scientifiques, sportives, la cuisine, etc. Approche globalisante.

○ Approche « actionnaliste » : la culture, ce n'est pas seulement accéder à des œuvres, c'est œuvrer soi-même...

Une conclusion : la sécurité démocratique exige que les libertés soient en synergie, en coresponsabilité, qu'il s'agisse des libertés formelles, des libertés réelles mais aussi des libertés « instruites » (celles qui nécessitent des savoirs pour pouvoir être exercées).

### **Jean-Marie Heydt**

Président de la conférence plénière des OING du Conseil de l'Europe

Se situe dans une approche différente, par le prisme du droit européen. Et en matière de droits culturels, il ne faut pas se bercer d'illusions, c'est un processus lent et lourd... Il faut « gratter » beaucoup pour trouver un droit à la culture dans les textes européens. Il existe bien la déclaration des Nations Unies – article 27 – mais ce n'est pas un texte européen au sens propre.

Des approches « incidentes » au travers de la liberté d'expression ou du droit à l'éducation.

Historiquement, le conseil de l'Europe, créé en 1954 dans une logique intergouvernementale (à la différence de l'Union européenne qui est supra-nationale), a pris quelques initiatives concernant le patrimoine ou des actions de type Eurimage (coproduction d'œuvres visuelles).

Du côté de l'Union européenne, attitude très timide jusqu'au Traité de Lisbonne en 2009 et son article 151 sur la culture. Mais la rédaction de ce texte traduit la méfiance des Etats face à toute approche communautaire de la question culturelle : toute démarche d'harmonisation est par principe exclue, ce qui explique que tout avance très lentement et très prudemment.

Un progrès notable néanmoins : la possibilité désormais de prendre les décisions à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité (Traité de Lisbonne).

En outre, le Conseil économique et social européen est désormais ouvert aux représentants des activités culturelles.

Reste que depuis 1949, il n'y a eu que 8 conférences des ministres de la culture !

Etape importante, la conférence de Moscou au printemps 2013 : pour la première fois, les Etats ont été interrogés sur les actions et initiatives prises en matière d'accès à la culture. L'intérêt principal est l'échange suscité entre les Etats sur ce qu'ils faisaient chez eux. Tout cela a été repris dans un rapport de synthèse disponible sur le site du Conseil de l'Europe. On y découvre que les approches des Etats sont très différentes : l'accès à la culture relève de l'asphère privée pour le Royaume Uni, est appréhendé avec une dimension très locale en Allemagne alors que la France se démarque par une intervention forte de l'Etat en la matière.

Pour conclure : aujourd'hui, on peut se féliciter d'un consensus sur le lien étroit entre culture et vie sociale/cohésion sociale et sur l'importance du rôle de l'éducation pour un exercice plein et entier des droits culturels.

**Djamila Mahmoudi,**  
Membre du 8<sup>ème</sup> collège au CNLE

\* Rappelle l'historique de la création du 8ème collège au sein du conseil national de lutte contre l'exclusion, afin de proposer un vecteur d'expression pour les personnes vivant des situations de précarité : un appel à candidatures a été lancé aux associations pour qu'elles proposent des représentants et avant chaque réunion, les participants issus du 8ème collège sont réunis pour préparer la réunion, avec l'accompagnement de l'ANSA (agence nouvelle des solidarités actives).

\* Au-delà du CNLE, la dynamique a été prolongée et des membres du 8ème collège ont été invités à participer aux différents groupes de travail préparatoire à la conférence nationale de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'à la conférence elle-même.

\* L'accès à la culture est multi-dimensionnelle : il faut penser à d'autres problématiques comme le transport pour aller sur les sites culturels (notamment les horaires tardifs de certaines manifestations incompatibles avec les règles de circulation des transports urbains).

*Remarque d'un représentant de la Direction culturelle de la ville de Marseille : les questions et difficultés de représentation sont encore très présente dans le champ de l'accès à la culture. « Culture de qui et pour qui ? ».*

Les acteurs culturels doivent aussi être formés et sensibiliser au social (et inversement).

## **Table-ronde n° 2**

---

*Pour de nombreuses personnes, l'accès à la culture et aux loisirs passe après une réponse aux besoins de première nécessité. Dans une enquête menée auprès des CCAS, il apparaît que l'accès à la culture et aux loisirs est inscrit en seconde position dans le champ le plus investi par les CCAS à savoir la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Les associations locales proposent elles aussi de nombreux projets en ce sens. Malgré tout, un rapport de l'IGAS de 2007 montre que le chemin est encore long pour faire de ce droit une réalité. La table-ronde permettra de mettre en avant des initiatives locales, des partenariats sur les territoires, de montrer les atouts pour les bénéficiaires finaux mais aussi les contraintes rencontrées et les préconisations des acteurs*

**Georges SCHNEIDER,**  
Directeur général Cultures du Cœur

Le but de Cultures du cœur est de favoriser le libre accès pour accompagner et enrichir le parcours de réinsertion des personnes. En référence à la citation de Jacques Chirac en 1994 : « la culture est un lieu de réconciliation de notre société, elle suppose l'écoute de l'autre, elle est une valeur d'égalité ». La culture joue effectivement un rôle essentiel dans le vivre ensemble. Deux principes guident l'action de Culture du cœur : gratuité et libre choix des bénéficiaires. Il est important de rappeler que Cultures du cœur n'est pas une billetterie, ce qui serait insuffisant au regard des enjeux ! Les personnes sont accompagnées et « débriefées ». Le réseau est composé de 13 coordinations régionales et 40 départementales ; il compte 10 000 partenaires culturels et sportifs. Cultures du cœur assure également une formation à la médiation culturelle (1800 travailleurs sociaux formés). D'après nous, la sortie culturelle ou sportive réunit autant de pré-requis que la recherche d'emploi : rechercher un itinéraire, arriver à l'heure, respecter l'entourage, etc.

**En savoir plus**  
<http://www.culturesducoeur.org/>

**Laetitia Martinet,**

Responsable des dispositifs de politiques sociales au CCAS de Marseille

**Mme Karine Lacome,**

Directrice de « Culture du Cœur 13 »

Présentation d'une action menée depuis un an et demi avec Cultures du cœur qui concerne les bénéficiaires du RSA, les personnes âgées faisant l'objet d'un suivi social et les travailleurs sociaux (27 travailleurs sociaux en charge du RSA des travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement des personnes âgées. Cultures du cœur est l'une des plus anciennes associations du réseau à Marseille. Elle compte de nombreux partenaires sur Marseille, Aix et Arles Notre ambition est mettre en réseau les professionnels du social et ceux de la culture. Pour résoudre la question centrale ou non de la gratuité, nous sommes passés par le principe de l'invitation. Dans le cadre de Marseille 2013, 14 000 invitations ont ainsi été distribuées et utilisées dans le département. Nous constatons que les formations sont nécessaires des deux côtés : le culturel et social. De plus en plus de travailleurs sociaux sont convaincus que la culture permet de créer un lien entre le singulier et l'universel. La culture permet aux travailleurs sociaux de rencontrer les publics autrement et d'innover. Au-delà des invitations, nous sensibilisons également les professionnels de la culture et du social sur les interactions entre les uns et les autres car la demande de formation forte. L'état des lieux que nous faisons sur nos 7 lieux d'accueil : il est important pour les travailleurs sociaux d'avoir une action collective où les publics se croisent même si cela demande du temps supplémentaire en dépit de la prise de conscience des bénéfices attendus. Des problèmes logistiques sont survenus la 1ère année (ex. la permanence n'est pas qu'une billetterie, difficulté d'avoir une imprimante pour imprimer les billets, pas de budget pour temps conviviaux...)

Une question centrale pour tous : quel est le bon dispositif qui permet la co-construction, la rencontre entre bénévoles et référents sociaux et publics et la culture car au départ, il y a une absence de désir de se rendre à une permanence pour partager un verre, un gâteau... Les éléments positifs sont nombreux : reprise de liens sociaux et familiaux (sorties individuelles ou en tout petit groupe), 1ère approche de la question de la mobilité de la personne, développement du sens critique de la personne, confiance en soi Les enseignements : il faut être force de propositions (pas imposer mais proposer), le temps de coordination est important, il faut un pilote qui assure le lien

**Samuel LEFLOCH**

Chargé de mission - FNARS

Présentation de la FNARS : 900 associations sur la grande exclusion, une très grande diversité de publics.

Suite à un appel à projets lancé par la DGCS sur le thème de la culture, nous avons remarqué tout l'intérêt de ce thème au sein du réseau. Pour les établissements, la culture permet d'ouvrir la structure sur le quartier et de briser les préjugés dans le quartier (ex. dans la Drome : le théâtre de l'aube initié par un adhérent à la FNARS. Progressivement, cet établissement est devenu la seule offre culturelle du secteur avec des résidents partie prenante : régie, accueil du public qui ne sait pas forcément que c'est un CHRS, concerts, places de théâtre, etc.) Les limites évoquées dans l'enquête : dans les associations, la place de la culture reste néanmoins limitée dans le réseau.... ; les financements sont eux aussi limités, ce qui nuit à la pérennité des projets ; la posture des travailleurs sociaux qui considèrent la culture comme un levier d'insertion (ce qui rend difficile les liens avec les acteurs culturels car il faut une dynamique commune). *Exemple du CCAS de Rennes* : un travail a été fait durant des forums locaux sur l'accès aux droits pour observer ce qui allait être priorisé. Or, contre toute attente, c'est la culture qui est apparue. Un projet a été déposé autour de 8 CHRS à Rennes avec des festivals partenaires, l'agglo, le Conseil général, le conseil régional etc. certains bénéficiaires sont devenus bénévoles !

## **Christelle BLOUET**

Coordinatrice reseauculture21

Présentation de Paideia, un programme sur l'éducation formelle et informelle qui place l'expérimentation et la recherche action au cœur de sa démarche. 4 départements sont engagés dans la démarche expérimentale : Nord, Ardèche, Gironde, Territoire de Belfort, dans le but d'observer et d'évaluer leurs pratiques culturelles. La dimension culturelle des droits de l'homme est importante. Rappel de l'article 2 de la déclaration de Fribourg : la question du sens revient de manière centrale. Une question des acteurs de terrain revient de manière récurrente : maintenant, comment fait-on pour rendre concrets ces droits humains ? Des groupes de travail intersectoriels ont été constitués : services culture, aménagement du territoire, charges de mission, cadres dirigeants, élus, etc. Des temps de rencontre départementaux et interdépartementaux ont été organisés. Une collecte de cas d'école a été faite pour les observer au regard d'une grille d'observation ; 80 personnes ont écrit des cas à observer. L'an prochain : 2 nouveaux départements devaient rejoindre la démarche

## **Nicolas BRUGERE**

Vice-président du CCAS de Bordeaux

Récit d'une expérience menée à Bordeaux autour de la question : comment rapprocher la culture de ceux qui en sont le plus éloignés ?

A Bordeaux, une volonté politique d'inclure la culture a émergé.

Un groupe de bénéficiaires du RMI a accepté en 2008 d'exposer des peintures. (malheureusement, en 2009, les bénéficiaires du RSA sont allés vers pole emploi. Ils ont été perdus !). La dynamique a néanmoins perduré. Une exposition a été organisée au sein du CCAS par des photographes qui ont fait des portraits en milieu urbain. La démarche a été institutionnalisée. Désormais, le CCAS possède un espace d'expos dans ses locaux (ex. « gueule d'hexagone »). L'important est de diversifier, de faire évoluer l'image du CCAS et les représentations des habitants, de créer du lien social, de donner une meilleure image pour les agents.

Un travail photos a été mené autour des personnes en difficulté présenté dans un espace d'exposition avec le but d'amener l'art aux personnes et produire de l'art.

Depuis 2011, une douzaine d'expos photos ont été organisées en lien avec les partenaires.

## **Table-ronde n° 3**

---

*Les partenaires associatifs, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, apportent au quotidien des réponses pour permettre à tous, y compris aux plus vulnérables, de participer aux activités culturelles et de loisirs et ainsi contribuer au partage de savoirs, au développement des individus, mais aussi à l'inclusion sociale, à la lutte contre l'isolement, etc. Comment coordonner les actions sur les territoires et faire participer le plus grand nombre ?*

## **Laure Descamps,**

Directrice de la culture, du sport et de la jeunesse de la Drôme et réalisatrice de l'étude express Culture et actions sociales départementales pour Culture et Départements

Une enquête a été menée fin 2012 pour interroger les départements sur leur façon d'agir dans le champ de la culture et les liens avec le social. Pour 80 départements, la culture et la solidarité font l'objet de rapprochements formalisés. Des appels à projets ont donc été lancés sur les territoires pour favoriser les rapprochements entre culture et social. Par exemple, dans le département 13 : mise en lien entre les acteurs culturels et les travailleurs sociaux. Dans le département 26 : mise à disposition de places pour une manifestation locale et accompagnement des personnes. Tous les départements ayant répondu à l'enquête affirment que la culture favorise le développement de la personne et son épanouissement.

La culture est le fondement de la nature humaine. La culture, c'est aussi des modes de vie et des façons d'être ensemble. La révolution des droits culturels permet une réappropriation par le "politique" de la culture car ainsi, la culture n'est plus élitiste mais pour tous. Il faut faire prendre conscience aux politiques qu'il y a beaucoup d'enjeux culturels. Ne dit-on pas que construire son identité culturelle c'est se construire soi-même? Les publics cibles prioritaires sont les personnes en insertion. Viennent ensuite les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap. Les politiques ne veulent pas faire de discrimination et 20% priorisent des territoires sur la base des zones sensibles ou zones éloignées des centres culturels. Il n'est pas question d'avoir des propositions culturelles à destination seulement de ces publics mais de donner à ces publics un accès à la culture comme tout un chacun.

Le contact direct avec l'artiste favorise la démarche. La transversalité consiste à essayer des choses, à les généraliser ou à les réorienter. Les départements sont très structurés, la démarche est formalisée et aboutie.

Les départements font le rapprochement entre politiques culturelle et sociale.

Mise en place de résidences d'artistes (cf. Ardèche) Ces accompagnements sont souvent co-pilotés par les directions de la culture et de la solidarité. 58% déclarent ne pas avoir de référents sociaux dans les services cultures ou de culture dans les services sociaux. De nombreux départements proposent des formations, notamment des formations des bénévoles; Cibler les publics n'est pas suffisant, il faut également cibler les territoires.

### **Olivier Noblecourt,**

Vice président du CCAS de Grenoble

Grenoble a reçu pour son PassCulture, un prix de l'innovation.

La culture est un vecteur d'émancipation. Il faut donc veiller à la rendre accessible à tous. Les politiques publiques ne doivent pas être segmentées. Il faut imaginer un outil simple d'utilisation qui soit accessible à tous sans pour autant réviser tous les systèmes de tarification. Le PassCulture est gratuit pour les ménages non imposables.

En ce qui concerne les contraintes liées à une dimension collective de la culture, comme c'est elle agit en tant que vecteur de lien social et de lutte contre l'isolement, il faut entrer dans une logique de déploiement significative. La progression des PassCulture sur Grenoble en est la preuve. Il faut également donner une dimension **qualitative** aux porteurs de PassCulture. Les effets bénéfiques pour les personnes utilisant le Pass' ont été bien supérieurs à l'ambition initiale. A Grenoble, les professionnels se réunissent régulièrement pour appréhender au mieux les offres culturelles afin de mieux les expliquer et les partager. Il s'agit là d'une forme de décloisonnement professionnel. D'ailleurs, Grenoble organise de nombreuses sorties et il apparaît donc nécessaire de mobiliser de plus en plus de bénévoles pour accompagner les personnes. Grenoble prévoit également une participation active des habitants qui travaillent eux-mêmes sur les offres culturelles de leur quartier.

Un collectif PassCulture est mobilisé et c'est une mobilisation vertueuse. Par ailleurs, on remarque une mixité culturelle des publics. C'est finalement un dispositif qui coûte peu cher en comparaison du bien-être qu'il procure. Les places sont préachetées au tarif minimum et le reste à charge pour le CCAS est de 20 000 euros. La volonté est aussi de toucher les classes moyennes et les populations invisibles. Le PassCulture y contribue grandement. Le risque est d'atteindre le plafond et que le dispositif devienne un dispositif d'insertion, ce qui dénaturerait la nature même de ce dispositif. Le PassCulture part d'un besoin social qui amène à se rapprocher de partenaires pour revenir vers le social.

<http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=1252>

### **Yveline Denat,**

Directrice du CCAS de Pont de Claix

Le CCAS de Pont de Claix se situe dans le département de l'Isère. La population de la ville est d'environ 11 000 habitants. A Pont de Claix, il y a bien un portage politique car le 1er adjoint est adjoint à la culture. Il y a là, une réelle volonté de porter une politique de solidarité et une politique culturelle qui soit la plus large possible (ambition et énergie politiques). Le CCAS de Pont de Claix participe aux côtés des acteurs culturels à la construction de passerelles entre artistes et tous les publics et prend sa part dans le renforcement de la cohésion sociale. Le CCAS de Pont de Claix participe à l'exigence démocratique de rendre la culture accessible au plus grand nombre et notamment à une frange de la population qui reste encore aujourd'hui à l'écart, éloignée des réseaux et des pratiques artistiques et culturelles pour un certain nombre de raisons : financières, symboliques ou du fait d'un handicap. Ces actions culturelles permettent d'établir de nouveaux rapports entre la population, les arts et permettent de construire au niveau local une connaissance et des collaborations durables. Le CCAS en favorisant l'accès à la culture, offre des clefs et fait le lien entre les artistes et les politiques culturelles. Ces actions permettent à la fois de donner les clés de compréhension d'une œuvre ou de la démarche des artistes et de rendre accessible la culture à un plus large public. Les habitants construisent eux mêmes leur propre environnement artistique et culturel avec les artistes, ils dépassent la place de simples spectateurs ou consommateurs de culture. Les diagnostics récurrents font tous ressortir l'intérêt de la culture comme vecteur de lien social, de participation, d'épanouissement et de valorisation des habitants. L'accès à la culture prend aujourd'hui toute sa place dans les politiques de lutte contre l'exclusion et de réhabilitation de la personne. Ces actions culturelles produisent du sens et de l'échange, des valeurs et du lien social, de la solidarité et permettent de construire au niveau local une connaissance et des collaborations durables. Le CCAS de Pont de Claix a mis en place un certain nombre d'action : 1 – Les Ateliers d'écriture intergénération : « Il n'y a pas d'âge pour aimer, Il n'y a pas d'âge pour recommencer' », 2 – Des artistes en résidence pour la création d'un spectacle « 'Mon Voisin' » 3 - Les Veilleurs graphiques : des ateliers d'arts plastiques, d'arts appliqués, d'arts décoratifs 4 - Retrouver nos racines Méditerranéennes : des Alpes à Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

### **Emmanuelle Taurines,**

Responsable du service socio-artistique du Festival d'Aix

Le Festival d'Aix est ancien puisqu'il a été créé en 1948 à Aix en Provence.

C'est un festival international: les équipes artistiques impliquées viennent du monde entier et il accueille un public qui vient du monde entier.

*En 2008, création du service socio artistique à l'intérieur du festival.*

C'est un travail sur l'année et environ 2000 personnes participent aux activités socio artistiques à l'année. L'exigence de ces actions est quantitative (questions d'accueil, budgétaires...) tout en restant qualitative. Cela implique une créativité pédagogique et une co construction avec les partenaires associatifs et référents sociaux.

**Les axes de réflexion** : toute l'année, proposition et construction des programmes de découverte de l'opéra (rencontres de proximité avec des artistes qui permettent d'avoir des échanges spontanés avec eux). En fait, le public éloigné car on l'éloigne... Il est important de faire le chemin sur les territoires pour rencontrer les personnes éloignées et leur proposer des moments artistiques

Des ateliers techniques sont également proposés autour du festival. Ainsi, on y découvre tous les métiers qu'induit la création de l'opéra (couture, soudure, travail du bois....) Il n'y a pas d'actions types avec les CCAS, cela dépend de chaque CCAS. Il est important de faire la construction ensemble. Les projets sont créatifs (exp. coeur multiculturel : chants arabes que le chef compose lui-même) et sont proposés à des écoles, des centres associatifs, etc...

### **Réflexions**

Face à des problématiques de précarité ou de mal logement, les travailleurs sociaux ne sont pas toujours outillés à proposer une sortie à l'opéra ! La notion du "plaisir" n'est pas une notion évidente pour les travailleurs sociaux.

### **L'écueil de cette rencontre**

Il ne faut pas partir dans l'insertion par la culture mais plutôt dans une réflexion de comment peut-on travailler ensemble pour que les citoyens du territoire puissent bénéficier de la culture et y accéder ?

Il faut avoir conscience que nous sommes dans une société multiculturelle où l'universalité se re-questionne sans arrêt. Le festival pense à faire un opéra en arabe ; ainsi, on passe de la culture écrite à la culture orale. On constate également un rapprochement inverse des artistes vers le monde du social. En effet, même si certains musiciens sont récalcitrants à intervenir dans les prisons car ils sont juste focalisés sur leur art, d'autres souhaitent participer plus activement à la vie de la société.

## **Conclusions**

---

**Sylvie Guillaume,**  
Députée européen

La table ronde est dynamique, inventive et constructive. L'accès à la culture est capital et doit sans cesse être renforcé. L'accès à la culture est un moteur de développement.

### **Illustrations européennes**

La politique accès à la culture pour tous est discrète au niveau européen. L'Europe n'a acquis les compétences au niveau culturel que depuis 1992. Bien sûr, il y avait des actions culturelles ponctuelles qui étaient menées auparavant mais rien de très structuré...

1985 : une volonté sous l'impulsion de Mélina Mercouri qui au conseil européen de 1985 crée le concept des capitales culturelles dont l'objectif est de « contribuer au rapprochement des peuples européens

1996/1999 programme Kaléidoscope/ programme Ariane (soutien aux livres et à la traduction) / Programme Raphaël. Trois programmes qui, à leur échéance, ont abouti à un programme : Culture 2000.

2007 : Programme Culture

Plusieurs modifications sont intervenues sur ces programmes, l'impact des capitales européennes dans la dynamique du montage de ces programmes est un bel exemple de cet apport du soutien financier européen. Une impulsion économique et une impulsion de partage de citoyenneté sont apparues. A cette époque alors que des coupes budgétaires sont décidées, curieusement, la culture ne figure pas dans ces restrictions. .

L'Europe a décidé de maintenir le budget consacré à la culture. Les crédits culturels au plan européen sont maintenus. Cela étant, les structures culturelles restent néanmoins fragiles.

Les fonds européens ont alloué 275 millions d'euros à la région PACA pour Marseille : capitale européenne de la culture 2013. L'Europe s'intéresse à la culture et en gardant dans ses priorités la culture, elle maintient ses budgets.

**Daniel Hermann,**  
Adjoint au maire, délégué à la culture-Marseille

"Traiter par le social permet de subsister, traiter par la culture permet d'exister."

Marseille n'est pas une ville riche : + de 50% de sa population ne paie pas d'impôts.

Le public culturel est en "deserrance", et la ville de Marseille doit apprivoiser son public.

Quand on a des problèmes financiers ou de logement, la culture n'est pas une priorité, et pourtant... la culture est même aux Baumettes ! avec ses ateliers de théâtre ou de photographie...